



RÉALISER UNE ÉVALUATION DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE : UNE BONNE PRATIQUE POUR PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
M^{me} Danielle Corriveau, conseillère experte en accès à l'information et protection des renseignements personnels et formatrice AAPI

PRÉSENTATION DU CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation s'adresse à toute personne impliquée dans la conception, le développement ou l'exploitation de projets au sein d'une organisation publique, et plus particulièrement aux responsables de la protection des renseignements personnels.

Les participants auront alors l'occasion d'approfondir leurs connaissances et de développer leurs habiletés quant au rôle qu'ils doivent jouer dans l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée. L'approche pédagogique repose sur un apprentissage concret alliant la présentation de notions et la résolution de situations réalistes.

Selon le guide d'accompagnement *Réaliser une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée* de la Commission d'accès à l'information, une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) est un processus préventif :

Réaliser une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée est une démarche préventive visant à mieux protéger les renseignements personnels et à mieux respecter la vie privée des personnes physiques. Elle consiste à considérer les facteurs qui auront un impact positif ou négatif pour le respect de la vie privée des personnes concernées. [...] Ce processus vise d'abord à protéger les personnes physiques concernées par ces renseignements. Elle vise aussi la mise en place de mesures adéquates pour respecter vos obligations en matière de protection des renseignements personnels. Ainsi, l'EFVP permet d'éviter des problèmes que causerait une gestion inadéquate (plaintes, poursuites judiciaires, atteinte à l'image, etc.) [...].

DÉROULEMENT

En vue de préparer une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, la première partie de la journée est consacrée à la prise de connaissance de la démarche, des principes et des notions qui la sous-tendent. Au cours de la deuxième partie de la journée, les participants seront appelés à réaliser une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée d'un projet de système d'information ou de prestation électronique de services impliquant la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation ou la destruction de renseignements personnels. À la fin de la journée, les équipes communiqueront leurs conclusions. Différents outils et aide-mémoire seront remis aux participants au terme de la journée.

3 décembre 2020
PAR VISIOCONFÉRENCE

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association
418 624-9285 / aapi@aapi.qc.ca